



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.11/2003/21
23 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé de
hauts fonctionnaires pour le processus «Un environnement
pour l'Europe»

RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION

Introduction

1. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires a tenu sa sixième session à Genève, les 3 et 4 avril 2003.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants de la Commission des Communautés européennes (UE) et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont également pris part à la session, de même que des représentants de la Commission économique pour l'Europe, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO-OMS) et de la Banque mondiale.
4. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées: Conseil de l'Europe, secrétariat de l'Équipe spéciale de l'application du Programme d'action

pour l'environnement (PAE) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), secrétariat de la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère et Comité de préparation des projets (CPP).

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Eco-Accord, Eco-Forum européen et Bureau européen de l'environnement.

6. Étaient également représentés le Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie, le Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. La réunion a été ouverte par le Président, M. Vasyl Shevchuk, Ministre ukrainien de l'environnement et des ressources naturelles, qui a souligné l'importance de la Conférence de Kiev non seulement pour la région mais aussi pour le monde entier. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour (CEP/AC.11/2003/3).

II. PARTENARIAT ENVIRONNEMENTAL EST-OUEST POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE POUR LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE

8. Le représentant de la Géorgie a informé le Groupe de travail des conclusions de la réunion du Groupe directeur chargé de l'élaboration de la stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, qui s'était tenue à Kiev (Ukraine) les 25 et 26 mars 2003. Des représentants de 10 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi qu'un certain nombre de représentants d'autres pays de la région de la CEE et d'organisations internationales y avaient participé. Sur la base des observations faites lors de cette réunion, un projet révisé de stratégie a été élaboré (CEP/AC.11/2003/26/Rev.1)¹ et soumis au Groupe de travail.

9. Afin de régler les quelques questions restées en suspens dans le document, le Président a créé le 3 avril un groupe de rédaction parallèle sous la conduite du représentant de la Géorgie. Ce groupe a revu le projet et en a présenté une version modifiée au Groupe de travail le 4 avril (CEP/AC.11/2003/26/Rev.3). Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction ce document et a décidé qu'il devrait être édité et transmis à la Conférence de Kiev. Les représentants ont été invités à communiquer par écrit leurs observations au président du groupe de rédaction aux fins de la mise en forme définitive du document. Il a été également convenu que celui-ci serait intitulé «Partenariats pour l'environnement dans la région de la CEE: stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Cadre d'action.».

10. Le Groupe de travail a réaffirmé que la stratégie était une initiative majeure et qu'elle devait être considérée comme un des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence de Kiev. Il a été convenu que les questions de procédure liées à la mise en œuvre de la stratégie pourraient être réglées pendant les négociations relatives à la Déclaration ministérielle.

III. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

11. Le représentant du secrétariat de la Charte de l'énergie a présenté un projet de déclaration de politique générale sur l'efficacité énergétique (CEP/AC.11/2003/24)¹ en tant que contribution éventuelle à la Déclaration ministérielle et document de la catégorie I. Il a également informé le Groupe de travail que la délégation grecque, s'exprimant au nom de l'Union européenne, avait décidé de retirer le document sur l'efficacité énergétique distribué à la précédente session du Groupe de travail et d'appuyer le projet de déclaration élaboré par le secrétariat de la Charte de l'énergie.

12. À la demande du Président, un groupe de rédaction, dirigé par le représentant de la Norvège, s'est réuni en marge des séances plénières afin de réviser le document et d'examiner les paragraphes du projet de déclaration ministérielle relatifs à l'énergie (par. 41 à 44). Le 4 avril, le président du groupe de rédaction sur l'énergie a fait savoir aux représentants que le groupe de rédaction était parvenu à un consensus sur la plupart mais non la totalité des points. Le Président du Groupe de travail a invité les représentants à communiquer leurs observations par écrit au secrétariat de la Charte de l'énergie, qui établirait la version définitive du document et la soumettrait à la Conférence de Kiev.

IV. AVENIR DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

13. Le Président du Comité des politiques de l'environnement, qui avait exercé les fonctions de président du groupe de rédaction concernant l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe», a noté que le document CEP/AC.11/2003/7/Rev.3 avait été révisé comme le Groupe de travail l'avait demandé à sa cinquième session et compte tenu des observations faites par les États membres et les observateurs. Il a en outre indiqué que la première partie du document avait fait l'objet d'un accord et que les options envisagées dans la seconde continueraient d'être examinées par le Groupe de travail dans le contexte du projet de déclaration ministérielle. Il a donc proposé que le document soit soumis tel quel pour servir de base de discussion au titre du point pertinent de l'ordre du jour de la Conférence de Kiev.

14. Le Groupe de travail est convenu que le document sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» pouvait être transmis à la Conférence de Kiev en tant que base de discussion, étant entendu que la deuxième partie n'avait pas encore fait l'objet d'un accord.

V. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

15. Le Président a présenté le projet de déclaration ministérielle (CEP/AC.11/2003/6/Rev.2) élaboré en tenant compte des échanges de vues menés par le groupe de rédaction les 4 décembre 2002 et 7 février 2003 et des observations communiquées par les représentants. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction ce document et a souligné que des progrès appréciables avaient été accomplis.

16. Le Groupe de travail a entamé la première lecture du projet de déclaration ministérielle et a examiné les paragraphes 1 à 32 et les paragraphes 41 à 44 se rapportant à l'énergie. À la demande du Président, il a été décidé qu'un groupe de rédaction à composition non limitée se réunirait fin avril ou début mai afin d'achever la première lecture du projet. Le Groupe de travail

procéderait à une seconde lecture à sa septième session, qui devait se tenir les 17 et 19 mai, à Kiev.

VI. POINT SUR LES TRAVAUX ENTREPRIS EN VUE DE L'ÉLABORATION D'ACCORDS MULTILATÉRAUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT SOUS L'ÉGIDE DE LA CEE

A. Protocoles de la CEE

17. Le secrétariat a rendu compte au Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux d'élaboration des instruments juridiques suivants:

- Projet de protocole à la Convention d'Espoo, relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques;
- Projet de protocole à la Convention d'Aarhus, relatif aux registres des rejets et transferts de polluants; et
- Projet de protocole relatif à la responsabilité et à l'indemnisation en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières (protocole commun à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels).

18. Les négociations relatives à ces trois projets de protocole avaient été menées à bien. Les textes définitifs des protocoles et des résolutions ministérielles avaient été établis et affichés sur le site Web de la CEE. En outre, les trois protocoles avaient été traduits en russe et en français.

19. Le secrétariat a confirmé que des réunions extraordinaires des Parties à chacune des conventions seraient organisées pendant la Conférence de Kiev. Il a en outre souligné que les délégations devaient veiller à ce que leurs représentants à la Conférence soient dotés des pouvoirs de signature requis.

20. Le Président et d'autres membres du Groupe de travail ont salué les progrès accomplis et insisté sur l'importance de ces instruments juridiques.

B. Convention des Carpates

21. Le représentant du PNUE a présenté une note sur l'état d'avancement des travaux préparatoires relatifs à la convention des Carpates et a rendu compte des conclusions de la cinquième réunion concernant la coopération aux fins de la protection et du développement durable des Carpates, qui s'était tenue les 20 et 21 mars 2003 à Bolzano (Italie). Il a signalé que le texte définitif de la convention avait été mis au point et était prêt à être adopté et qu'un projet de résolution à incorporer dans l'acte final de la Conférence des plénipotentiaires avait également été élaboré et adopté par les représentants des pays des Carpates participant à la réunion de Bolzano. Des consultations finales sur quelques points en suspens étaient en cours à l'échelon bilatéral.

22. Le représentant du PNUE a confirmé que la convention des Carpates serait ouverte à la signature pendant la Conférence de Kiev.

23. Les représentants se sont félicités de l'achèvement des négociations sur la convention des Carpates et ont noté que cette initiative constituait un exemple important et positif de coopération sous-régionale. Le PNUE a exprimé sa gratitude à l'Italie, à l'Autriche et aux Pays-Bas pour leur appui financier à ce processus.

VII. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE KIEV

24. Le Président a présenté un document concernant l'organisation des travaux de la Conférence de Kiev (CEP/AC.11/2003/4/Rev.3)¹, élaboré par le secrétariat de Kiev sur la base des observations formulées par le Groupe de travail à sa cinquième session. Le document révisé tenait compte en particulier du principal souhait exprimé par les délégations, à savoir que les ministres disposent d'un temps de parole plus long pendant la Conférence.

25. Le Président a remercié le secrétariat de Kiev pour son travail et a indiqué que l'organisation des travaux permettrait d'examiner et de débattre de tous les points importants durant la Conférence.

26. L'Équipe spéciale de l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE), rappelant que le Groupe de travail avait recommandé à sa cinquième session d'examiner les questions relatives au financement de l'environnement pendant la Conférence de Kiev, a présenté un projet de document de la catégorie II sur le financement de l'environnement dans les pays en transition. Eco-Forum a fait distribuer un programme révisé concernant la réunion conjointe qui se tiendrait entre les ministres et les ONG actives dans le domaine de l'environnement.

27. Les délégations n'ont fait aucune autre observation sur l'organisation des travaux.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A. Questions concernant l'organisation de la Conférence ministérielle

28. Le Président a fait savoir que le nouveau site choisi pour la Conférence disposait d'installations de qualité permettant de bien organiser celle-ci. Il a confirmé que le pays hôte prendrait toutes les mesures nécessaires pour que les travaux soient constructifs et le séjour à Kiev agréable.

29. Le Président a également présenté un document du secrétariat de Kiev concernant les activités qui auraient lieu en marge de la Conférence et a signalé que le Gouvernement ukrainien avait décidé de faire une place à toutes les activités parallèles dûment approuvées (CEP/AC.11/2003/10)¹.

30. Afin d'informer les délégations des autres questions d'organisation, le secrétariat de Kiev a fourni un calendrier des réunions préparatoires officielles et des travaux parallèles des ONG (CEP/AC.11/2003/4/Add.1)¹. Il a également fait distribuer une brochure contenant des renseignements détaillés sur les entreprises chargées des aspects logistiques.

B. Orateurs

31. À la demande du Président, le secrétariat a fait savoir qu'il avait ouvert une liste des orateurs pour la Conférence de Kiev. Les participants ont été priés d'indiquer au secrétariat, d'ici le 15 avril 2003, le nom de la personne qui conduirait leur délégation et les questions sur lesquelles elle souhaiterait prendre la parole pendant la Conférence.

C. Appui financier aux participants

32. Le secrétariat a informé les délégations qu'un appui financier pourrait être accordé par le biais du Fonds d'affectation spéciale de la CEE à deux représentants par pays remplissant les conditions requises. Les demandes d'aide financière devaient lui parvenir avant le 21 avril 2003. Le secrétariat a également fait savoir, au nom du secrétariat de Kiev, que l'Ukraine financerait les frais de voyage et d'hébergement des chefs de délégation de chaque pays remplissant les conditions requises conformément aux règles établies par le Comité des politiques de l'environnement.

D. Autres informations

33. Suite à la demande formulée par le Groupe de travail à sa cinquième session, le secrétariat avait établi une note d'information sur l'initiative concernant l'éducation au développement durable (WGSO-6/INF). Cette note faisait le point des consultations tenues entre la CEE et l'UNESCO au sujet du rôle à assumer dans la conduite des activités d'éducation au développement durable au niveau régional après la Conférence de Kiev. Il y était précisé que si l'UNESCO était l'organisme chef de file et le coordonnateur de telles activités au niveau mondial, elle ne pouvait l'être au plan régional. L'UNESCO se félicitait des travaux menés en matière d'éducation au développement durable dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» et espérait collaborer avec la CEE et participer au processus après la Conférence de Kiev. Toutefois, faute de temps, cette question n'a pu être abordée à la sixième session.

34. Le secrétariat a également distribué la liste révisée des documents établis pour la Conférence de Kiev (CEP/AC.11/2003/8/Rev.3)¹.

Note

¹ Le document ayant été présenté avec retard, il n'a pu faire l'objet de la procédure habituelle.
